



Présents : MM Cédric BARBIER, Marc BARBIER, Claude COMTE, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Jean MICHAUD, Sylvie LEROY, Thierry VINCENT, Jean-Claude THABARD.

Excusés : Ludivine GERARDIN (pouvoir à Jean MICHAUD), Jean-Michel GRAS (pouvoir à Alexandre LENOBLE).

Secrétaire de séance : Thierry VINCENT

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19/01/2018

Il est approuvé à l'unanimité.

#### RESTAURATION RETABLES ÉGLISE : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE

La CAO (Commission d'Appels d'Offres) s'étant réunie le 8 février 2018, le conseil municipal doit décider du choix de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration des retables de l'église. Deux candidats se sont proposés :

- M. Martin BACOT de la société ARCHIPAT de Lyon, ACMH (Architecte en Chef des Monuments Historiques)
- M. Bertrand COHENDET, indépendant, Architecte du patrimoine à Dole.

M. le maire expose les prestations des deux candidats aux conseillers. Il donne également la conclusion de la CAO qui, compte tenu des moyens humains et des références des deux candidats, propose de retenir la société ARCHIPAT.

Après lecture de la délibération à prendre, le conseil municipal décide à l'unanimité de suivre les conseils de la CAO en choisissant M. BACOT de la société ARCHIPAT comme maître d'œuvre pour la restauration des retables de l'église. Le montant des honoraires est de 26190 € HT soit 15.4% sur un coût de travaux estimé à 173 000 € HT.

M. LENOBLE propose son aide afin de monter le dossier administratif.

#### TRAVAUX LAVOIR ET CITERNE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

La citerne ne nécessitant pas de restauration, M. le maire propose de limiter les travaux à l'étanchéité du lavoir, à l'aménagement de la colonne d'aspiration pompier conforme aux normes du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) ainsi qu'au raccordement de la citerne au réseau d'eau pluviale de l'église pour son remplissage.

M. le maire présente les trois devis des entreprises ayant répondu au marché :

- L'entreprise FRANCIOLI de Lavans-les-Dole pour un montant HT de 4467,04 € ;
- L'entreprise Christian RICHARD d'Orchamps pour un montant HT de 7160,40 € ;
- L'entreprise DAMIN de Dole pour un montant HT de 11219,03 €.

Les conseillers comparent les différents éléments des devis par rapport à la demande faite par la commune.

M. THABARD fait remarquer l'écart de prix très important de certaines fournitures, comme par exemple, les canalisations PVC haute pression.

Après concertation, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise FRANCIOLI pour le montant noté ci-dessus.

#### DEVIS TRAVAUX ONF 2018

Après la demande de précision des tarifs du dernier devis ONF, M. le maire explique que pour l'ONF, l'augmentation de tarif vient de la différence d'entraxe des cloisonnements qui passe de 24 m (en 2017) à 14 m (en 2018), d'où une hausse du montant du devis.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2018

Offlanges, le 19 février 2018

M. THABARD montre un plan des parcelles concernées et fait remarquer que certains travaux ne sont pas obligatoires, notamment la matérialisation des limites avec les communes limitrophes, celles-ci étant déjà réalisées.

M. JACQUOT dit que tous ces travaux ne sont pas nécessaires.

Le conseil municipal rejette, par 7 voix contre et 4 voix pour, l'exécution du parcellaire et du périmètre. En revanche, il approuve par 6 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, le reste du devis pour un total de 4 127.65 € HT.

### QUESTIONS DIVERSES

- Sur proposition du Souvenir Français, M. le maire fait part aux conseillers de la possibilité de planter un « arbre du souvenir anniversaire » marquant le centenaire de la fin de la première guerre mondiale. Un lieu de plantation devra être trouvé, le choix du type d'arbre étant laissé au conseil municipal, l'espèce n'étant pas définie.
- M. COMTE fait part du souhait du foyer rural de pouvoir disposer de la salle de l'ancienne école afin de préparer une future animation. Le conseil municipal n'y voit pas d'opposition. M. le maire précise que cette salle pourra être mise à disposition lors de la restauration des retables.
- M. COMTE soulève une nouvelle fois le problème des bus sur la place de la Croisette qui détruisent l'accotement en manœuvrant. M. le maire appellera la société de transport.
- Chemin de Moissey : M le maire informe le conseil municipal qu'un arrêté de la commune de Moissey interdit la circulation sur le chemin « Bontemps » jusqu'à sa remise en état.

L'ordre du jour est terminé, la séance est levée à 21h30.

